

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,  
JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

## PRIX DES ABONNEMENTS :

Un an, Saumur. . . 18 fr. » c. Poste, 24 fr. » c.  
Six mois, — . . . 10 » — 13 »  
Trois mois, — . . . 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

## Gare de Saumur (Service d'hiver, 9 novembre).

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 03 minutes du matin, Express.  
9 — 02 — — Omnibus-Mixte.  
2 — 03 — — soir, Omnibus-Mixte.  
4 — 13 — — Express.  
7 — 18 — — Omnibus-Mixte.

## DÉPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.  
8 — 35 — — Omnibus-Mixte.  
9 — 50 — — Express.  
11 — 54 — — Omnibus-Mixte.  
5 — 57 — — soir, Omnibus.  
10 — 34 — — Express.

## PRIX DES INSERTIONS :

Dans les annonces . . . . . 20 c. la ligne.  
Dans les réclames . . . . . 30 —  
Dans les faits divers . . . . . 50 —  
Dans toute autre partie du journal. 75 —

RÉSERVES SONT FAITES :  
Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas;  
Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR,  
Au BUREAU DU JOURNAL, place du Marché-Noir, et  
chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

Sous le titre : LA CONDUITE ELECTORALE, on lit dans la France :

L'ancien concurrent de M. Havin dans la première circonscription de la Manche, l'honorable M. de Kergorlay, vient d'adresser aux électeurs une circulaire dans laquelle nous remarquons ce passage :

« Je ne vous suis pas présenté par l'administration comme candidat officiel ; mais j'ai le droit de vous dire qu'aucun autre candidat ne l'est ni ne le sera. L'administration a fait connaître sa résolution de n'exercer aucune pression sur vous ; elle veut vous laisser complètement libres de choisir entre les candidats qui se présentent à vous en protestant de leur dévouement au gouvernement de l'Empereur. »

Nous croyons que l'attitude que l'administration vient de prendre dans la Manche pourrait s'appliquer à beaucoup d'autres circonscriptions, toutes les fois que la question électorale se posera dans les mêmes termes.

Il y a un proverbe qui dit : « Ni jamais, ni toujours. » Ce pourrait être la devise des candidatures officielles. S'abstenir toujours ou n'intervenir jamais, cela nous paraît également impraticable.

La neutralité systématique et absolue est impossible, parce qu'il n'est pas raisonnable de demander à un gouvernement qu'il s'abstienne et se désintéresse, quand on l'attaque, quand son principe est en cause, quand ceux qui entrent dans l'arène électorale s'y présen-

tent en ennemis de ces institutions. Nous disons que cela n'est pas raisonnable, parce que si, dans un cas pareil, le gouvernement restait neutre, on ne le croirait pas. On supposerait qu'il dissimule ses préférences, et qu'il combat, dans l'ombre et le mystère, ceux qu'il n'ose attaquer de front. Sa réserve serait taxée d'hypocrisie ou de faiblesse.

Cette position humiliée ne saurait convenir à un grand gouvernement. Il a le droit et le devoir de se défendre, et avec lui les grands intérêts liés à sa cause. C'est une mission qu'il remplit, et il n'a pas besoin d'en rougir. C'est ouvertement, hautement, au grand jour, qu'il doit intervenir, en désignant, parmi ceux qui sollicitent les suffrages des électeurs, ceux qui ont sa confiance et qu'il croit mériter celle des populations.

Envisagées à ce point de vue, les candidatures officielles sont de tous les temps et de tous les pays. Tous les gouvernements, et non-seulement les gouvernements, mais les partis eux-mêmes y ont eu recours. Et les partis n'y ont pas renoncé, et nous voyons, par la plus étrange des contradictions, des gens qui combattent les candidatures officielles quand elles émanent du gouvernement, les admettre parfaitement quand elles sont l'œuvre des partis.

A côté de la situation que nous venons de supposer, il peut s'en produire une autre. Il peut se faire que le gouvernement ne soit en cause ni dans son principe ni dans ses institutions, et qu'il n'y ait en présence que des compétiteurs également attachés au régime actuel et à la dynastie.

Il nous semble que dans ce cas la conduite à tenir est également tracée. L'intervention du

pouvoir n'est utile que lorsqu'elle est nécessaire. Elle est nécessaire, quand il s'agit d'écartier un ennemi et d'éclairer les populations sur les principes généraux de sa politique. Mais lorsque des hommes dont le dévouement ne saurait être suspect se mettent sur les rangs, où serait pour lui l'obligation de faire un choix ?

Est-ce un cri d'alarme qu'a poussé l'*Imparcial*, de Madrid ?

C'est plutôt — espérons-le — l'expression d'un zèle exagéré.

Cette feuille s'adresse aux capitalistes espagnols.

Elle gourmande leur peu d'empressement pour l'emprunt. Elle les adjure d'accourir « pour sauver la révolution qui représente la paix et l'ordre dans la liberté. » Elle évoque le spectre du désespoir et de l'anarchie. Elle les menace des conséquences sanglantes que pourrait entraîner une banqueroute provoquée par leur égoïsme. « Malheur à vous, s'écrie-t-elle, si ce jour fatal arrive ! »

Cette façon de solliciter le capital aura-t-elle le résultat que l'*Imparcial* en attend ?

La sérénité de l'horizon politique, le calme de la rue auraient, pour convaincre les capitalistes, une éloquence plus persuasive que les menaces du journal espagnol.

Or, il est difficile de ne pas constater quelques nuages dans le ciel de la Péninsule. Le mouvement républicain se prononce de jour en jour davantage. Les manifestations républicaines récentes de Cadix, de Barcelone, de Séville, ont produit une certaine sensation dans les régions officielles de Madrid. A Sara-

gossé, plus de vingt mille personnes, réunies en plein air, ont proclamé la république comme la meilleure forme de gouvernement. La presse provinciale commence à mettre en relief la personne du vieux général Espartero. La *Voz del Siglo* parle d'une manifestation qui aurait eu lieu à Léon, et dans laquelle le nom d'Espartero aurait été proclamé par les démocrates comme étant le trait d'union entre tous les libéraux. Le général est fort âgé ; il n'a point de descendance. Quel favorable expédient pour le parti républicain !

Mais ce ne sont là que des appréhensions. L'ordre n'a point encore été troublé en Espagne et le patriotisme espagnol saura conserver jusqu'à la réunion des Cortès la révolution pure de toute anarchie. La vigilance et au besoin la sévérité du gouvernement provisoire feront le reste.

Une manifestation républicaine a dû avoir lieu dimanche à Madrid. Les jeunes gens qui n'ont point vingt-cinq ans encore ont été invités aussi à se réunir pour protester contre les rigueurs de la loi électorale qui refuse à leur jeunesse la participation au suffrage.

Les bruits de changement de cabinet sont toujours la grande préoccupation du moment dans le Royaume-Uni. Ce ne sont plus même des chuchotements, des bruits de salon. C'est la presse, la presse avec sa grande voix, qui discute les chances des divers candidats. Suivant certains journaux, la reine ne voudra pas de M. Gladstone aux affaires, et confiera à lord Granville le poste de président du conseil, avec un ministère de transaction. Suivant d'autres, le comte de Clarendon ne consenti-

## FABRIQUON.

3

## LES CHEVEUX DE MÉLANETTE

Par ANGELO DE SORR.

(Suite.)

Et la jeune femme, appuyée de ses deux mains au bras de son mari, après avoir donné un regard de tristesse à sa vigne, comme si un pressentiment funeste eût frappé son esprit, reprit péniblement le sentier bordé de fleurs qui ramenait à la maison.

— Pourquoi sortir, aussi !...

— Tu as raison... mais je ne voulais pas que tu souffrisses de mon mal, aussi je te le cachais... Oui, rentrons, car, je le sens, je ne dois plus sortir.

Les yeux d'Henri se remplirent de larmes. Et sentant que sa pauvre petite femme faiblissait, il la prit dans ses bras et la porta comme une enfant. Il atteignit ainsi l'appartement et la déposa sur sa couche.

— Oh ! je souffre ! soupira Mélanette en se roidissant.

Et, luttant contre la douleur, la jeune femme se tortait. Dans les convulsions, sa tête s'écarta de l'oreiller et retomba dans les mains de son mari. Le peigne s'était détaché, et la chevelure, comme une molle cascade

telle par son déploiement naturel, était venue jusqu'au tapis. Machinalement, Henri, ayant dégagé une de ses mains, comme caresse, se mit à peigner ses cheveux. Le regard de la malade se porta vers lui avec l'expression du soulagement. Cette main dans sa chevelure lui faisait du bien.

Henri la peigna longtemps, et elle s'endormit à l'issue de la crise.

Et, depuis ce jour, soit après un accès, soit au moment du sommeil, il fallait que le jeune homme passât ses mains, ou mieux ses doigts, dans la longue chevelure de sa femme, et par ce moyen seul le calme ou le sommeil succédait aussitôt.

Ce n'était certainement point un caprice de malade ; mais cela provoquait sans doute un salutaire dégagement de fluide. Et encore fallait-il des conditions d'intimité assez restreintes, car souvent, en l'absence de Bellebrune, une bonne, sa mère même, avaient essayé vainement par ce moyen de calmer ou d'endormir la souffrante.

Un jour, à la vue de cette splendide chevelure qui jouait la couverture, le docteur remarqua qu'elle devait par son poids fatiguer la tête, et qu'il serait prudent d'en faire pour quelque temps le sacrifice. Il ajouta même, avec un certain sang-froid de profession, qu'elle ne reviendrait que plus belle.

— Couper mes cheveux ! s'écria aussitôt Mélanette. Ah ! docteur, mais comment me soulagerait-on ?... Mais sans mes cheveux je serais morte bien des fois déjà !... Epandez-les au contraire autour de moi, pour que Henri puisse les toucher, car c'est par eux que mes douleurs s'en vont !...

Mais vint un temps où la jeune femme n'eut plus la force de revenir au jardin, ni même de sortir de sa chambre. Seulement, au moindre mieux qu'elle éprouvait, on la levait, et, appuyée sur son mari, soutenue par sa mère, traînant sur le tapis ses pauvres petits pieds autrefois si agiles, elle marchait jusqu'au fauteuil placé près de la fenêtre. — Alors, elle regardait les fleurs, le miroitement du soleil sur les eaux, les grands peupliers qui bruisaient, les beaux nuages blancs et ouateux qui voyageaient dans le bleu du ciel.

Et avec un sourire triste elle disait :

— Il fait bien beau aujourd'hui !

— Demain, tu seras un peu plus forte, nous ferons un tour dans l'allée.

— Demain !... soupirait-elle incrédule.

En effet, le docteur, lorsqu'on le raccompagnait, n'avait plus le courage d'adresser à Henri quelques paroles d'espoir. Puis, hélas ! vint un jour où, le prenant à part, il lui dit :

— Mon pauvre ami, attendez-vous à tout.

A cette révélation, le vicomte pâlit affreusement, car jusque-là il avait douté, lui aussi, douté du mal, douté du médecin. Mais tout-à-coup, en présence de la réalité, il eut un frisson d'épouvante comme à l'aspect d'un abîme. Et, ne se sentant pas la force de maîtriser l'expression de son visage, il erra à l'aventure et comme un fou dans le bois et dans le jardin. Atterré, il ne proférait aucune plainte, aucune parole de désolation ; mais des larmes incessantes coulaient sur sa figure. Il marcha ainsi longtemps sans rien voir, sans rien entendre, occupé à souffrir.

Tout-à-coup il entendit prononcer son nom ; c'était un domestique qui le cherchait.

— Oh ! mon Dieu ! qu'y a-t-il ?

— Madame souffre beaucoup et demande monsieur.

Henri essuya son visage et vola auprès de Mélanette. La crise était violente, il y avait des étouffements, des râles, et ce ne fut que tard dans la soirée que le calme revint. — Vers la nuit, sa mère, Mme d'Oibreuse, à la prière d'Henri, se retira pour prendre quelque repos. Celui-ci, demeuré seul, revint près du lit de la malade.

Celle-ci n'avait pas encore prononcé une parole depuis l'accès, lorsque ses grands yeux se tournèrent vers le jeune homme, qui tressaillit sous ce regard fixe et pénétrant.

rait jamais à accepter pour chef, dans la personne de M. Gladstone, un homme beaucoup plus jeune que lui. D'autres, enfin, font entrevoir que le portefeuille des affaires étrangères pourrait bien être confié à sir Henry Bulwer.

On connaissait samedi soir, à Londres, le résultat de 633 élections : 376 libéraux et 257 conservateurs. Il reste 26 nominations à faire dans le courant de la semaine prochaine.

A propos des élections en Ecosse, on a remarqué ce fait singulier, que les districts écossais ruraux ont en général nommé des libéraux, tandis qu'en Angleterre ils ont, au contraire, élu des conservateurs.

A Vienne, la Chambre des seigneurs a voté à la presque unanimité, en troisième lecture, et sans y apporter de changements, la loi militaire qui a tant fait parler d'elle ces temps derniers...

A Pesth, la Chambre des députés a adopté, par 267 voix contre 24, le projet de loi de M. Deak, qui donne aux nationalités toutes les garanties, sinon désirables, — car un certain nombre de députés serbes et roumains exigeaient davantage encore, — du moins toutes les garanties possibles.

La Presse apprend que M. de Quaade, le ministre du Danemark en Prusse, a reçu de son gouvernement des instructions pour reprendre, avec M. de Bismark, les négociations relatives au Sleswig septentrional. L'Avenir national ajoute que M. de Bismark serait disposé à faire des concessions au Danemark.

Ce serait, en effet, pour le chancelier de la Confédération du Nord, la plus noble manière d'inaugurer son retour à la vie publique et à la santé.

L'incident relatif au refus de serment des députés du Sleswig-nord n'est pas encore vidé. Il paraît même que cette fois la Chambre prussienne recourra à un expédient qui ne rendra pas nécessaires des élections nouvelles. Les députés seraient exclus des séances, mais leur mandat subsisterait. Ce parti peut être ingénieux, mais est-il logique? Comment expliquer le maintien d'un mandat qu'on ne permet pas d'exercer? Comment priver une province d'une représentation effective, en laissant supposer qu'elle est représentée?

On mande de Bucharest, le 28 novembre :

La session des Chambres a été ouverte aujourd'hui par un discours du prince, consacré principalement à l'état intérieur du pays et aux relations avec l'étranger.

Le prince dit que les finances sont dans un état florissant et que le temps des emprunts est passé.

Le discours ajoute que les moyens de com-

munication dans les Principautés ont pris, depuis un an, plus d'extension que pendant les trente dernières années.

En ce qui concerne la politique extérieure, les traités de Paris et la situation du pays font au gouvernement le devoir de garder une stricte neutralité, devoir qu'il saura remplir.

Comme preuve des bons rapports avec l'étranger, le prince mentionne les conventions conclues avec l'Autriche et la Russie. Il ajoute que des négociations sont entamées avec la Russie pour l'abolition des juridictions consulaires.

Le prince espère que les autres puissances donneront une égale preuve de leur bienveillance envers la Roumanie en imitant l'exemple de la Russie.

Le discours du trône se termine en invitant ses partis à la concorde.

Un télégramme adressé de Bucharest à l'agence Havas, annonce qu'une crise ministérielle s'est déclarée en Roumanie; il ajoute que M. Cogonitsceano aurait été chargé de constituer un nouveau cabinet.

La Gazette piémontaise raconte en ces termes d'assez graves désordres provoqués à Bologne par une question d'octroi, et dont le télégraphe n'avait parlé que très-sommairement :

« Les agents de l'octroi s'étaient rendus en dehors de la Porte San-Donato, près de San-Donnino, pour constater des contraventions de boucherie; ils ont rencontré de l'opposition et ont dû suspendre leurs opérations. Ils revinrent alors avec une forte escorte de carabiniers et de gardiens de la sûreté publique. Mais la résistance et la rébellion des paysans allèrent jusqu'à entourer la caserne jointe au bureau de la sûreté publique, où avaient été déposées les viandes confisquées, et jusqu'à menacer les agents de la force publique avec des faux et d'autres instruments agricoles. Les fonctionnaires de l'administration de la sûreté publique tentèrent en vain de dissuader et de pacifier les mutins.

« Ceux-ci, au contraire, s'enhardissaient de plus en plus et leur nombre grossissait de tous ceux qui arrivaient au son du tocsin. Ils essayèrent, en faisant usage de leurs instruments, de délivrer les plus exaltés qui avaient été arrêtés. Un officier supérieur, qui s'était interposé dans un but de conciliation, fut même sur le point de recevoir un coup de fourche qu'on chercha à lui donner. Pour rendre possible alors une défense nécessaire, on dut faire usage des armes, et quelques coups produits de diverses directions ont causé la mort de deux paysans et en ont blessé dix autres. Les individus arrêtés pour ce fait sont au nombre de seize, parmi lesquels se trouvent les chapelains des églises de Saint-Nicolas de Villola et de Saint-Gilles. Ils ont été immédiatement

consignés entre les mains de l'autorité judiciaire qui s'est rendue sur les lieux. »

La Gazette piémontaise ajoute :

« Les faits déplorables qui viennent d'avoir lieu à Bologne sont confirmés encore par une correspondance de la Gazette d'Italie, dont le dévouement non douteux pour le gouvernement donne encore un plus grand poids aux tristes vérités qu'elle contient. La troupe aurait fait feu sur le peuple, sans même laisser finir les sommations légales! Une enquête est nécessaire, un fait de cette nature ne peut et ne doit point rester impuni.

« Pendant que l'on crie contre la cour de Rome qui a fait décapiter deux individus, à la suite d'un procès, osera-t-on laisser le privilège de l'impunité à des hommes qui ont ordonné de faire feu sur des citoyens sans armes? »

Voici en quels termes l'Osservatore romano rend compte de l'exécution de Monti et de Tognetti :

Personne n'ignore que, le 22 octobre de l'année dernière, la révolution, qui tentait par tous les moyens de s'emparer de la Ville Eternelle, ne s'est pas arrêtée devant le plus épouvantable excès que puisse imaginer l'esprit humain, et a fait, par la main de deux malheureux, sauter la caserne Serristori. Et cette caserne n'était point la seule à laquelle fut réservée une destruction semblable; mais les soins vigilants de la police romaine ont réussi à éventer les autres machinations.

Toutefois, vingt-deux personnes furent immédiatement victimes de l'explosion; parmi elles se trouvait un père de famille et son innocent enfant qui passaient par hasard dans une rue adjacente; la mère a été miraculeusement délivrée de la mort. Douze personnes furent retirées demi-mortes des décombres et trois d'entre elles succombèrent ensuite à la gravité de leurs blessures.

Le procès intenté pour un délit aussi sanguinaire enveloppa 21 individus, dont 10 contumaces. Il a été prononcé, le 26 septembre, contre les inculpés mis au pouvoir de la justice, et après une instruction longue et minutieuse, une sentence qui fut confirmée, le 16 octobre dernier, par le tribunal suprême de la sacrée consulte. Aux termes de cette sentence, 3 des inculpés étaient condamnés à 10 ans de travaux forcés, 4 à vingt ans, 2 aux galères à perpétuité, et deux autres, enfin, les nommés Monti Giuseppe, maître maçon, et Tognetti Gaetano, aide-maçon, au dernier supplice.

Quant aux contumaces, la même sentence ordonne de poursuivre les actes.

Cette sentence a eu son plein effet par la mort exemplaire infligée aux exécuteurs du terrible méfait que nous avons rappelé.

Dès que l'arrêt leur a été notifié, les deux condamnés ont été embrassés et assistés par les confrères de Saint-Jean décapité. Ils se

sont dévotement confessés à un père jésuite et à un père de la Passion, qui ont satisfait avec un zèle admirable à la requête des condamnés.

Pour se préparer à la communion, ils ont assisté à une première messe, et ont écouté la seconde messe de la communion, qu'ils ont reçue comme viatique avec repentir, à l'édification de tous les assistants, après une exhortation émouvante du prêtre officiant.

La messe de la communion terminée, les condamnés se sont restaurés quelque peu, puis ont écouté une troisième messe, après laquelle ils ont été conduits au lieu du supplice. Tous deux se sont montrés repentants, et Monti particulièrement, qui a fait appeler spontanément le colonel des zouaves de Charette et lui a demandé pardon pour les dommages, les victimes et l'offense qu'a subis le corps qu'il commande; il a imploré aussi le pardon de tous les zouaves au service du saint-siège. Tognetti a fait de même.

Un prêtre qui, avec d'autres personnes pieuses, a encouragé les patients jusqu'au dernier moment, a adressé à la foule, du haut de l'échafaud, quelques paroles édifiantes sur la mort chrétienne des condamnés. La foule s'est retirée ensuite dans le plus grand ordre et avec une parfaite tranquillité.

Pour les articles non signés : P. GONET.

## Nouvelles Diverses.

Le tribunal de police correctionnelle de la Seine a rendu samedi son jugement dans l'affaire des journaux la Tribune, l'Avenir national, le Réveil, le Temps et le Journal de Paris, poursuivis au sujet de la souscription Baudin.

M. Delescloze a été condamné à six mois d'emprisonnement et 2,000 fr. d'amende, et déclaré interdit, pendant le même temps, des droits civiques d'élection et d'éligibilité. Le tribunal a condamné MM. Peyrat et Duret chacun à 2,000 fr. d'amende, et MM. Hébrard et Weiss chacun à 1,000 francs.

— Les renseignements particuliers que nous recevons de Bruxelles sur l'état de santé du prince royal de Belgique, sont de plus en plus rassurants.

Ces nouvelles favorables permettent d'espérer que bientôt la famille royale de Belgique, et le pays qui s'associe si vivement à sa sollicitude, seront complètement affranchis des craintes que cette santé si précieuse leur avait inspirées.

— Une dépêche adressée à M. Marie, annonce que M. Berryer s'est éteint doucement, le 29, à quatre heures du matin.

M. Berryer était né à Paris le 4 janvier 1790 et touchait par conséquent à sa quatre-vingtième année.

Sa carrière fut toute militante, dès le début. Persécuté pour la cause des Bourbons, pendant

— Henri, crois-tu que les morts puissent revenir en esprit sur la terre? dit-elle.

— Ne parle donc pas de cela, Mélanette!...

La voix continua faible, mais distincte. On eût dit que la malade, venant de franchir les premières limites de la vie, disait d'au-delà :

— Oui, il est impossible que ceux qui se sont aimés comme nous nous aimons puissent se séparer ainsi tout-à-coup. Le dernier soupir du corps doit précéder de longtemps le dernier soupir de l'âme. Il y a certainement de la tombe une continuité de vie qui étroit le cœur de l'être aimé, et c'est même ce qui doit augmenter la douleur. Ainsi, je suis sûre que de là-bas je te verrai, Henri... et, la nuit, entends-tu, je reviendrai veiller sur ton sommeil, je laisserai tomber mes cheveux sur ta couche, et, comme dans un rêve, tu les peigneras de tes mains.

— Oh! tais-toi, tais-toi, tu me fends le cœur, tu me désespères, Mélanette...

Mais la pauvre affaissée, par un effet de l'accablement où elle se trouvait, ne parut pas entendre ces paroles. Et elle continua de la même voix monotone :

— Tu ne t'effrayeras pas, n'est-ce pas?... J'entrerai bien doucement, je t'esourirai, et quand tu m'auras longtemps peignée, comme tu le faisais tout-à-l'heure, lorsque j'apercevrai l'aube, alors je t'embrasserai et me

retirerai. Seulement, entends-moi bien, du moment que tu m'oublieras, que ta pensée s'arrêtera sur une autre femme, ce sera de ce moment que tu pourras dire que ta Mélanette est bien morte. Je ne te ferai même pas un reproche. Je me recoucherai dans la tombe, bien enveloppée de mes cheveux, et le sommeil éternel m'emportera vers les mondes heureux, où les pauvres cœurs abandonnés des hommes vont se régénérer.

— Ne parle plus ainsi, Mélanette, tu me fais trop souffrir!... Tes cheveux, mais si tu mourais, ce que je ne crois pas, pas plus que le docteur, mais si, par malheur, tu parlais avant moi, je les garderais toujours!...

— Couper mes cheveux! toi aussi!... Oh! non, Henri, laisse-les-moi, car il me semble que sans eux j'aurais froid dans la tombe!... Et puis, c'est ma créance, je reviendrai me faire peigner par toi... Tu me les laisseras, n'est-ce pas?

Hélas! le pauvre jeune homme, suffoqué par les larmes, ne pouvait répondre. La malade fit un effort pour se retourner sur le coussin, et, prenant de ses mains blanches et maigres la tête de son mari, elle l'embrassa avec effusion. Puis, tenant toujours cette tête aimée contre ses lèvres, elle s'endormit.

Il y eut un long moment de silence.

Et lorsqu'elle parut tout-à-fait prise par le sommeil, alors seulement Bellebrune chercha à se dégager. Mais les précautions du voleur indien qui pénètre nuitamment, comme un serpent, sous la tente du voyageur endormi, de la jeune mère qui craint de troubler le premier sommeil de son premier enfant, ne peuvent se comparer à celles qu'il employa pour sortir des mains de Mélanette.

— Pauvre enfant! pensait-il, elle croit que la mort vous laisse le souvenir, lorsque seulement un peu de sommeil ne lui permet plus de s'apercevoir que je m'éloigne d'elle!...

Longtemps il la regarda reposer avec l'âpre joie de celui qui pressent sa dernière heure de possession. A l'horizon de ses jours heureux, la pauvre Mélanette disparaissait!... Il se refusait d'y croire, mais vainement!... La parole de la science, cette formule positive, chassait toutes ses illusions, comme le jour fait fuir les fantômes des cervaux hallucinés.

Il était tard. La lassitude le vainquit.

Il se déshabilla sans bruit et se jeta sur la couche, qu'on avait préparée pour lui dans la chambre de sa femme.

Il parvint à s'endormir, mais l'esprit tellement plein de ses angoisses, que les songes qui affluèrent à son cerveau n'en furent que la continuité.

En rêve, nous l'avons tous éprouvé par nous-mêmes, la distance, le temps n'existent plus, et les événements se déplacent et se succèdent avec une précipitation électrique.

Et voici le songe qu'il eut :

Après avoir assisté à toutes les désolations de la mort, il se vit veuf et pleurant sa pauvre vicomtesse. Le seul refuge qui lui restait était le sommeil, car pendant son repos, comme une fée consolatrice, elle s'avancait vers sa couche et lui présentait sa chevelure.

Or, une de ces nuits — c'est son rêve que nous suivons toujours — tout-à-coup la porte s'ouvrit avec fracas, l'ombre aimée poussa un gémissement, puis un cri de douleur, et se précipita vers le lit, où tous ses cheveux enveloppèrent le dormeur.

La situation de ce songe était tellement émouvante, que Henri se réveilla en sursaut et se dressa sur son séant.

Mais ce n'était point un songe!... Ce cri qu'il avait entendu avait été réellement lancé par la malade, qui, au comble de la souffrance, s'était traînée de son lit vers la couche de son mari. Celui-ci la prit dans ses bras. Au même instant, attirés par le bruit, sa mère et les domestiques accouraient.

Mais, hélas! trop tard, la pauvre Mélanette n'était plus!

les dernières années du premier Empire, on le trouve sous la Restauration au premier rang parmi les défenseurs des généraux Bonapartistes. Il fut l'avocat du maréchal Ney, comme il devait être plus tard celui de Lamennais, de Chateaubriand, d'Audry de Puyraveau et du prince Louis-Napoléon.

Peu d'hommes, dans l'histoire du barreau français, ont prêté l'appui de leur talent à autant de grandes causes.

C'est en 1830 que M. Berryer fit son entrée dans la vie politique comme député de la Haute-Loire. A partir de ce moment, il faudrait, pour écrire sa biographie, parcourir page par page nos annales parlementaires.

— On lit dans le *Journal de Naples*, du 22 : M. Palmieri nous écrit, en date d'hier :

« Les laves qui découlent sont moins abondantes. Depuis hier il tombe ici des cendres ou du sable très-fin, que le vent pousse dans les yeux, et l'on ne peut discerner le cours des laves qui, après avoir porté la désolation dans les charmantes et fertiles campagnes du Nouvelle, font trembler les habitants de San Giorgio et de San Sebastiano.

— On mande de Catane, en date du 27 au soir, qu'une éruption de l'Etna vient de commencer, et paraît devoir prendre de grandes proportions.

— Voici la merveille des merveilles. C'est un télégraphe sans fils. Cette invention extraordinaire et précieuse paraît être née dans la cervelle de deux savants à la fois. Le chanoine Jacques Bobone, de Saint-Remo (Ligurie occidentale), publiait récemment un travail intitulé : *Un nouveau Télégraphe*. Le chanoine disait avoir trouvé le moyen de mettre en communication deux télégraphes électriques, à quelque distance qu'ils fussent placés sans qu'il fût nécessaire de les relier par des fils sensibles.

En même temps, au Canada, M. Mower annonçait avoir découvert un système de transmission électrique supprimant les fils métalliques comme inutiles. M. Mower a fait l'expérience de sa découverte. Il a mis en communication les deux rives du lac Ontario par le procédé qu'il avait annoncé, et, en effet, sans le secours d'aucun fil. La transmission s'est faite en 5/8 de seconde à une distance de 170 kilomètres. On a échangé ainsi des correspondances pendant deux heures consécutives.

L'inventeur a refusé, jusqu'à présent, de faire connaître son secret.

— On télégraphie de Londres :

Ce matin, à 9 heures, une explosion terrible a eu lieu dans la houillère dite de Scowcroft, près de Wigan. On croit que 350 ouvriers se trouvaient dans la mine au moment de l'explosion. Un côté de la houillère n'a pas été atteint. On a déjà retiré 50 cadavres.

D'après une seconde dépêche, le nombre total des victimes est de 57.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

Dimanche soir, la société saumuroise et des environs s'était rendue dans notre salle de théâtre pour y entendre un concert donné par M<sup>lle</sup> Carlotta Patti et d'autres artistes distingués composant sa troupe.

Le concert a commencé par un trio pour piano, violon et violoncelle, exécuté par MM. Ritter, Vieuxtemps et Jacquard. Nous avons été ravi de la manière dont ces artistes ont rendu l'œuvre de Mendelssohn, et la seconde partie de ce trio est celle surtout qui nous a fait le plus de plaisir.

M<sup>lle</sup> Carlotta Patti, avec cette voix admirable, dont la nature l'a douée, et un talent exercé, a transporté son auditoire dans le grand air de *la Traviata*, de Verdi.

Dans une fantaisie sur *la Sonnambula*, arrangée et exécutée par M. Bottesini, le public a admiré la manière dont le morceau a été rendu avec un instrument aussi disgracieux et aussi ingrat que l'est la contrebasse. Nous n'applaudirons pas moins le talent de M<sup>lle</sup> Tesseire, dans le *Sermon de la Marquise*, et celui de M. Vieuxtemps dans une fantaisie de sa composition ; ce violoniste distingué est toujours le même et nous fait toujours le même plaisir chaque fois que nous avons le bonheur de l'entendre. Dans *la Festa*, valse de M. Ritter, chantée par M<sup>lle</sup> Carlotta, et accompagnée par l'auteur, nous avons applaudi au talent d'exécution. Enfin, pour terminer la première partie du concert, M. Levassor a beaucoup amusé son auditoire, en chantant d'une façon ravissante une scène bouffe intitulée : *les Réves d'un Anglais* ; il a été fortement applaudi, et après les *bis* répétés de tous côtés, il nous a donné une chansonnette comique intitulée : *C'est l'y bête*.

Dans la seconde partie du concert, M. Jacquard nous a fait entendre sur son violoncelle une *Etude Caprice* de sa composition, qu'il a rendue avec autant de grâce que de talent.

M<sup>lle</sup> Patti, MM. Vieuxtemps, Ritter, Bottesini, Jacquard et Trenka ont exécuté le prélude sur une méditation de Bach par Gounod ; tout l'auditoire a applaudi au talent et au brillant d'exécution des artistes. M. Ritter a joué ensuite sur le piano une mélodie de Mendelssohn qui a été suivie d'un morceau de sa composition intitulé *les Courriers*.

M<sup>lle</sup> Patti est revenue de nouveau sur la scène et nous a fait entendre un morceau intitulé *l'Eclair de rire*, de Auber ; ce morceau est ravissant et de grande difficulté. Il est regrettable que M<sup>lle</sup> Patti ne nous ait pas fait entendre plus clairement les paroles qu'elle chantait dans notre langue, mais nous en comprenons la difficulté pour elle qui a l'habitude de chanter en italien.

M. Bottesini, ensuite, avec sa contrebasse,

nous a joué des variations sur le *Carnaval de Venise*. Enfin, M<sup>lle</sup> Tesseire et M. Levassor nous ont amusé de nouveau en nous chantant le duo bouffe de Clairville, intitulé *la Directrice et le Ténor*. En terminant, nous félicitons M. Trenka de la manière dont il a accompagné sur le piano les morceaux que nous avons eu le bonheur d'entendre.

Lundi dernier, dans la soirée, un soldat du 14<sup>e</sup> de ligne, en garnison à Cholet, s'est suicidé en se tirant un coup de fusil dans la tête. Cet homme, dont l'intime ami doit passer prochainement au conseil de guerre, avait l'habitude de boire, et pendant toute la journée il avait été en proie à une extrême surexcitation, qui se traduisit en paroles comminatoires et en phrases amphibologiques. Exempt de service comme tailleur, il put, sans être vu, charger son fusil ; il se dirigea ensuite vers les lieux d'aisances, appuya le canon de son arme sous son menton, et à l'aide d'une ficelle attachée à la gachette, il fit partir la détente avec le pied, et tomba foudroyé ; son crâne avait volé en éclats. (Intérêt public.)

Nous empruntons au *Journal d'Indre-et-Loire* quelques détails biographiques sur le général de La Rochejacquelein qui, ainsi que nous l'avons annoncé, vient de mourir dans son château de Riguy-Ussé (Indre-et-Loire).

Entré d'abord dans l'ordre de Malte comme chevalier de minorité, il servit plus tard dans les armées impériales et fut blessé à la bataille de la Moskowa. Les Russes le firent prisonnier et, sur la recommandation de Louis XVIII, ils le traitèrent avec bienveillance. Rentré en France en 1814, il fut nommé premier lieutenant dans la compagnie de grenadiers à cheval, reçut le brevet de chevalier de Saint-Louis, alla prendre en Vendée le commandement du 4<sup>e</sup> corps d'armée, se distingua au combat des Echaubroignes et fut blessé à la journée du Pont-de-Mathes, où son frère Louis, marquis de la Rochejacquelein, fut tué.

Les services qu'il avait rendus lui valurent le grade de colonel du 1<sup>er</sup> régiment des grenadiers à cheval de la garde, et, plus tard, celui de maréchal-de-camp. C'est en cette qualité qu'il fit la campagne d'Espagne et prit une part glorieuse aux affaires d'Astorga, de Vigo, d'Almeras et de Puerto de Micabel. Il fut nommé commandeur de la Légion-d'Honneur et décoré des plaques de Saint-Ferdinand d'Espagne et de Sainte-Anne de Russie.

A l'avènement du gouvernement de Juillet, il prit sa retraite, et, en 1852, ayant été accusé d'avoir excité des troubles en Vendée, il fut condamné à mort par contumace. La cour de Versailles, devant laquelle il comparut, en 1835, l'acquitta.

M. le comte de la Rochejacquelein avait épousé, le 14 septembre 1819, Mlle de Durfort-Duras, veuve de Léopold de la Trémouille, prince de

Talmont, et fille du duc de Duras, pair de France. Il était frère du célèbre Henri de la Rochejacquelein, général en chef des armées vendéennes, tué à l'âge de 21 ans (3 février 1794), par un grenadier républicain qu'il cherchait à protéger contre la fureur de ses soldats.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Madrid, 30 novembre. — Une manifestation républicaine, partie de la place du Deux-Mai, est allée sur la place de l'Armenia, devant le palais royal. Castelar a dit :

« Jurons que jamais aucun roi ne rentrera dans ce palais. »

La manifestation est revenue sur la place du Deux-Mai. Orense, Castelar et deux autres orateurs parlèrent aux cris de : « Vive la République ! »

Ensuite la manifestation se dispersa dans un ordre parfait.

Tout Madrid était sur pied pour contempler la manifestation.

On annonce pour le 13 décembre une nouvelle manifestation républicaine, à laquelle participeront des députations venues des provinces.

Pour les dernières nouvelles : P. GODET.

Ce sont les funérailles de nos deux illustres contemporains, Rossini et le baron de Rothschild, qui occupent cette fois la place de l'actualité historique dans le n<sup>o</sup> 1544 de *l'Illustration* (28 novembre 1868). — Un très-beau portrait du baron J. de Rothschild est imprimé en tête de ce numéro et quatre importants dessins représentent les principaux épisodes de la funèbre cérémonie célébrée pour honorer l'auteur de *Guillaume Tell* ; — d'autres actualités viennent ensuite ; ce sont : l'Aspect des travaux de nuit exécutés pour la construction des bâtiments du nouveau *Moniteur* officiel ; puis plusieurs fort belles gravures extraites des principaux livres illustrés (*le Dante*, *les Météores*), que décembre et les étrennes vont voir paraître. — Texte et gravures ont réussi à former, dans cette livraison, un merveilleux ensemble de conception et d'exécution. — Echee aux feuilles illustrées dites à bon marché.

CHASSES DANS L'AMÉRIQUE DU NORD, par BÉNÉDICT-HENRY REVOIL. — 1 beau volume in-8<sup>o</sup>, illustré par YAN D'ARGENT. — Publié par Alfred Mame et fils, à Tours. — Prix : broché, 2 fr. 50 c., chez les libraires du département.

Pendant un séjour de neuf années aux Etats-Unis, la passion de l'auteur pour les aventures l'a souvent entraîné au milieu des pays déserts, sur des rivages lointains, à la recherche d'oiseaux et de quadrupèdes inconnus à tout chasseur européen. Il a beaucoup vu, il a pris de nombreuses notes, et à l'aide de sa mémoire et de ces documents, il a rassemblé, pour les offrir à ses frères en saint Hubert, une série de ces chasses d'apparence fantastique, dont les acteurs sont des Indiens, des trappeurs et des pionniers, des blancs et des noirs.

La description de contrées nouvelles et d'une nature luxuriante, la bizarrerie des incidents, le merveilleux

Nous ne nous étendrons point sur les scènes de désolation qu'amèneront les funérailles, ni n'essayerons de rendre la douleur du vicomte de Bellebrune. — Le corps fut transporté à Paris et déposé dans un caveau de famille.

La villa fut fermée.

Le pauvre veuf parut longtemps comme étourdi par la perte de sa petite femme. On eût dit qu'il ne se rendait pas compte du coup qui venait de le frapper. Toutefois, les distractions et surtout le déplacement étant le remède de ces grandes douleurs, on lui conseilla de voyager. Son frère Maxime lui écrivit à ce sujet et l'invita à venir le voir en Afrique.

La souffrance a sa pudeur comme le plaisir. Ainsi, pour se soustraire à l'attention indiscrette de ses amis, de Bellebrune se mit en route machinalement, laissant son corps aller au hasard, car, hélas !... il le savait, sa pensée ne se déplacerait jamais.

Il passa six mois hors de France. Il n'avait point oublié, mais sa douleur avait revêtu un autre caractère. Il causait souvent de sa femme, et même il en était venu à se créer cette illusion de considérer son absence comme une séparation momentanée.

Il en rêvait souvent ; puis il se plaignait de ne point le voir apparaître la nuit, ainsi qu'elle le lui avait promis.

— C'est sans doute à cause de la distance, dit-il naïvement à son frère. La mer nous sépare et elle n'ose la franchir. Ah ! je suis coupable d'être venu si loin ; elle croit peut-être que je la fuis. Heureusement que je la reverrai à Paris.

Or, il arriva de France des nouvelles de famille qui le forcèrent à partir en compagnie de Maxime. Le décès d'une parente exigeait leur présence. Ils firent donc route ensemble, et Maxime, qui ne cherchait point à détourner le cours des pensées de son frère, avait de Mélanette tellement plein la tête qu'il en vint à l'aimer et à la regretter presque autant que son mari.

Arrivés à Paris, ils s'occupèrent aussitôt de leurs affaires de famille. Un jour, leur notaire ayant un acte à dresser, réclama une pièce qui avait dû être remise dans le temps à Henri : celui-ci la chercha, mais vainement. Alors il se souvint qu'elle faisait partie d'un dossier placé par lui dans un meuble de la chambre qu'occupait sa jeune femme, aux Saules.

Le notaire déclara que cet acte était indispensable et qu'il fallait se le procurer. De son côté, Henri fit entendre qu'il était inutile d'insister à ce sujet, car jamais il ne se déciderait à retourner dans l'appartement où la vicomtesse avait rendu le dernier soupir.

— Je suis sûr que je la reverrais !... disait-il. Elle me présenterait comme autrefois ses cheveux, et cette ap-

parition renouvellerait toutes mes douleurs. Non, jamais je ne retournerai aux Saules.

Maxime, naturellement, offrit d'y aller à sa place. On lui remit les clefs et il monta à cheval.

— N'y couche pas, lui dit son frère, car tu la verras cette nuit !...

Le capitaine sourit de la naïveté du pauvre Henri.

— Dans tous les cas, ajouta-t-il, si tu y restais et qu'elle vint te présenter ses cheveux, peigne-la, entends-tu, peigne-la, cela la soulagera si elle souffre encore.

Ceci se passait dans la cour de l'hôtel, et comme, à cette étrange recommandation, les domestiques s'étonnaient à bon droit, afin de ne point donner lieu à des réflexions fâcheuses sur l'état mental de son frère, il partit promptement.

Le soir même, il arrivait aux Saules. Le jardinier vint au-devant de lui, et lorsque Maxime se fut fait connaître, il ouvrit la maison.

— Si ce que Monsieur a à prendre est dans la chambre de Madame, la voici.

— Très-bien. Seulement, comme pour mettre la main sur ce dossier il me faudra visiter un à un tous les papiers, je chercherai cela demain au grand jour.

— Alors je vais préparer un appartement pour Monsieur ?

— Oh ! je ne suis pas si difficile, mon cher ami, il est inutile de rien déranger pour moi, ou mieux de rien arranger. Quel est ce lit que je vois là ?

— C'est celui sur lequel M. le vicomte couchait pendant les derniers jours de la maladie de ma pauvre maîtresse.

— Eh bien, mettez-y des draps. A propos, avez-vous du café ?

— Oui, monsieur, et de l'excellente eau-de-vie de Cognac aussi.

— A merveille ! servez-moi cela, et après un ou deux cigares je me coucherai.

Pendant que le jardinier préparait le café, Maxime se dirigea vers le jardin et descendit jusqu'à l'allée des peupliers. Alors, seul dans ce séjour attristé par la mort, les dernières scènes de cette pauvre existence, dont l'avait si souvent entretenu Henri, et auxquelles il s'était tellement familiarisé qu'il lui semblait presque y avoir assisté, se présentèrent à son esprit...

Il se dirigea vers les allées ombreuses du parc. Les premières teintes du crépuscule s'étendaient déjà sur les hautes herbes de la prairie, où bruissaient les stridulations des grillons. Au sommet des grands arbres que doraient les dernières lueurs du soleil, des milliers de moineaux piaillaient à étourdir le voisinage.

(La suite au prochain numéro.)

du récit, tout concourt à donner à ce livre un intérêt d'un genre inconnu parmi nous. Parfois la chasse, dans les vastes plaines du nouveau monde, arrive à des proportions gigantesques en raison de l'étendue du territoire sur lequel on s'y livre et du grand nombre d'hommes qui y prennent part. Parfois aussi les sauvages animaux avec lesquels la lutte s'engage, tels que panthères, peccaris, ours, bisons, etc., exposent les chasseurs à de sérieux dangers, et transforment en de véritables expéditions guerrières des excursions entreprises à titre de simple divertissement. La relation de ces chasses, devant lesquelles pâlisent les Nemrods de notre continent, est semée d'incidents dramatiques, et rappelle dans sa palpitante réalité les émotions que nous ont causées les romans de Cooper.

Le chocolat Du Barry économise 50 fois son prix en d'autres remèdes et guérit radicalement les mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations habituelles, hémorroïdes, vents, nervosité, désordre du foie et de la muqueuse, acidité, pituite, nausées, vomissements après repas et en grossesse, aigreurs, diarrhées, crampes, spasmes, insomnies, toux, asthmes, phthisies (consomption), dartres, éruptions, mélancolies, rhumatisme, goutte, épuisement, dépérissement, manque de fraîcheur et d'énergie.

Certificats. — Vernet-la-Varenne (Puy-de-Dôme), le 27 décembre 1866. — Monsieur, nous sommes très-contentes du chocolat Du Barry. — Sœur AGATHE, supérieure. — Adra, province d'Almería (Espagne), 21

octobre 1867. — Monsieur, j'ai la satisfaction de vous dire que votre chocolat a rétabli parfaitement la santé de ma fille et l'a guérie d'une éruption cutanée qui ne la laissait pas dormir, par cause des démangeaisons insupportables qu'elle éprouvait. Envoyez-moi encore 30 kilogram. contre le mandat ci-inclus. Agréez, monsieur, etc. PERRIN DE LA HIROLES, vice-consulat de France. — Certificat N° 65,715. — Paris, 11 avril 1866. — Monsieur, ma fille, qui était excessivement souffrante, ne pouvait plus ni digérer ni dormir : elle était accablée d'insomnie, de faiblesse et d'irritation nerveuse. Elle se trouve bien du chocolat Du Barry, qui lui a rendu la santé avec bon appétit, digestion et sommeil parfait, tranquillité des nerfs, gaieté d'esprit et chairs fermes. — Votre reconnaissante, H. DE MONTLOUIS.

Aliment exquis pour déjeuner et souper, éminemment nutritif, s'assimilant et fortifiant les nerfs et les chairs; il rétablit l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux plus affaiblis. En tablettes de 12 tasses, fr. 2,25; de 24 tasses, fr. 4; 48 tasses, fr. 7; environ 20 centimes la tasse.

DU BARRY et C<sup>ie</sup>, 26, Place Vendôme, à Paris. Se vend à Saumur, chez MM. J. OUI, ph., et COMMON, rue Saint-Jean, 23, et dans toutes les villes, chez les premiers pharmaciens, épiciers et confiseurs.

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 32, Angers.

ETAT-CIVIL du 11 au 21 novembre 1868.

NAISSANCES.

Sexe masculin 4. — féminin 2. — Total 6.

MARIAGES.

16, Célestin Dubois, forgeron, et Marie-Catherine Sabra, couturière, tous deux de Saumur; — Armand Malhaire, menuisier, et Marie-Virginie Godfroid, couturière, tous deux de Saumur.

DÉCÈS.

15, Benjamin Wiedemann, mécanicien, 65 ans, rue de Rouen; — 16, Sophie Chevalier, 6 ans, rue de Fenet; — Canillot (mort-né), route de Rouen; — Charles Marais, charcutier, 65 ans, rue Saint-Nicolas; — 18, François Fortin, maçon, 79 ans, montée du Fort; — 19, Pierre Delhumeau, propriétaire, 86 ans, rue du Pressoir-Saint-Antoine; — Ferdinand Pasquini, liquoriste, 47 ans, quai de Limoges; — Henriette-Eglantine Loyau, 5 ans, rue de la Visitation; — 20, Alexandre-Pierre Loiseau, marin de 3<sup>e</sup> classe, à bord de la Meurthe, décédé à Saigon, 24 septembre 1868.

P. GODET, propriétaire-gérant.

Marché de Saumur du 28 novembre.

Froment (l'h.) 77 k. 21 50	Huile de noix 50 k. 60 —
2 <sup>e</sup> qualité. 74 20 93	— chenevis 50 38 —
Seigle . . . 75 14 —	— de lin. . . 50 46 —
Orge . . . 65 14 —	Graine trèfle 50 60 —
Avoine . . . 50 12 50	— luzerne 50 47 —
Fèves . . . 75 15 25	Foin (charr.) 780 95 —
Pois blancs . 80 33 —	Luzerne — 780 85 —
— rouges. . 80 32 —	Paille — 780 38 —
Graine de lin. 70 27 50	Amandes . . 50 — —
Colza . . . 65 22 50	— cassées 50 — —
Chenevis. . 50 14 —	Cire jaune. . 50 175 —

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).

Coteaux de Saumur, 1868. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 180 à 220
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 150 à 180
Ordin., envir. de Saumur 1868, 1 <sup>re</sup> id. . . . .	60 à 80
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 50 à 60
Saint-Léger et environs 1868, 1 <sup>re</sup> id. . . . .	50 à 60
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 45 à 50
Le Puy-N.-D. et environs 1868, 1 <sup>re</sup> id. . . . .	45 à 50
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 35 à 40
La Vienne, 1868. . . . .	35 à 40

ROUGES (2 hect. 20).

Souzay et environs 1868. . . . .	85 à 100
Champigny, 1868. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 150 à 200
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 100 à 120
Varrains, 1868. . . . .	85 à 100
Varrains, 1868. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 110 à 130
Bourgueil, 1868. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 85 à 100
Id. . . . .	1 <sup>re</sup> qualité 140 à 160
Restigny 1868. . . . .	95 à 105
Chinon, 1868. . . . .	1 <sup>re</sup> id. 75 à 90
Id. . . . .	2 <sup>e</sup> id. 60 à 75

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur, place de la Bi-lange.

5,000 francs

A placer à rente viagère, sur deux têtes. (532)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A VENDRE A L'AMIABLE.

UNE MAISON

Divisée en deux locations, Sise à Saumur, rue Saint-Jean, n° 48 et 50,

Occupée par MM. Blanchet et Rosignol.

Toutes facilités pour les paiements.

S'adresser à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire. (431)

Etude de M<sup>e</sup> LEBLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE OU A LOUER,

Au Vau-Langlais, près le Pont-Fouchard,

MAISON neuve, dans un jardin clos de murs, contenant 15 ares.

S'adresser audit notaire. (490)

Etude de M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire à Saumur.

A LOUER

Pour la Saint-Jean 1869,

MAISON

Rue de la Fidélité,

Avec cour, remise et écurie :

Occupée par M. GALLAIS, négociant.

S'adresser, pour traiter, soit à M. REVEAU, rue du Petit-Mail, n° 5; Soit à M<sup>e</sup> TOUCHALEAUME, notaire.

A CEDER DE SUITE,

Pour cause de santé,

Un très-beau magasin de

PAPIERS PEINTS, ARTICLES DE BUREAU et de Toiles cirées,

Situé dans le plus beau quartier de Saumur.

S'adresser, pour traiter, à M. COURTOIS-JAGOT, rue d'Orléans, 31, à Saumur.

Beaucoup de facilités pour le paiement. (384)

On demande un clerc pour une étude de notaire des environs de Saumur.

S'adresser au bureau du journal.

MAISON A LOUER

PRÉSENTMENT,

Rue de l'Hôtel-Dieu, 5.

S'adresser à M. GUIBERT, qui l'habite, ou à M. MAGÉ, près l'église de Nantilly. (416)

ON DEMANDE à emprunter 15,000 francs pour 10 ans à 4 p. 0/0, première hypothèque sur un immeuble de 35,000 francs.

S'adresser au bureau du journal.

M<sup>e</sup> DELALANDE, notaire à Saint-Léger (Vienne), demande un clerc. (518)

POUGUES-LES-EAUX (NIÈVRE)

LA SOURCE ALCAINE, FERRUGINEUSE, IODÉE ET GAZEUSE, connue depuis 300 ans, déclarée d'intérêt public par décret impérial du 4 août 1860, est la seule de la localité qui ait opéré des cures authentiques.

Souveraine dans les maladies de l'estomac et des intestins, troubles de la digestion, engorgement du foie et de la rate; maladies des voies urinaires, goutte, diabète, albuminurie, affections du sang et maladies des femmes. 0, 70 c. la bouteille — 30 fr. la caisse de 50 bouteilles.

Se défier des substitutions et exiger sur les bouteilles l'étiquette rose, le bouchon et la capsule portant le nom de la source Saint-Léger.

S'adresser au gérant de l'établissement, à Pougues-les-Eaux (Nièvre).

Nota. — Le docteur Félix ROUBAUD n'est plus médecin-inspecteur des eaux de Pougues depuis trois ans, et n'a plus aucune position officielle dans l'établissement.

Un ancien militaire, sachant conduire, demande une place de domestique dans une maison bourgeoise. S'adresser au bureau du journal.

LA MAISON DE BANQUE

E. HUGUET, 32, rue Notre-Dame-des-Victoires, Paris, prévient les capitalistes, rentiers, actionnaires et obligataires qu'elle se charge de toutes leurs opérations financières. ACHATS ET VENTES DES VALEURS COTÉES A LA BOURSE DE PARIS, moyennant le courtage officiel, sans aucune espèce de commission. AVANCES SUR TITRES. — Succursales à Bordeaux, Cambrai, Limoges, Nancy, Rouen, Saint-Germain, Toulouse, etc. (491)

MAISON DE BANQUE LAURENT COPPENS & C<sup>ie</sup>

Rue Richelieu, 67, Paris

AVANCES SUR TITRES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS. Maintenus jusqu'à nouvel ordre à 3 0/0 l'an. Achats et Ventes des Valeurs cotées et non cotées.

ENCAISSEMENT GRATUIT DES COUPONS

Et de toutes Valeurs sur Paris

Renseignements sans frais. Affranchir.

PLUS DE HERNIES

Guérison Radicale

Plus de Bandages ni Pessaires. Méthode de P<sup>re</sup> Simon. (Notice envoyée franco, à ceux qui la demandent.) Ecrire franco à M. Mignol-Simon, Bandagiste-Herniaire, aux Herbières (Vendée), genre et succès, seul et unique élève de P<sup>re</sup> Simon; ou à la Pharmacie Briand, aux Herbières (Vendée).

20,000

PENDULES RÉVEILLE-MATIN

sonnant très-bruyamment et mesurant 22 centimètres de hauteur

offertes GRATIS au public.

Pour jouir de cette Prime superbe, il suffit de prendre un abonnement d'un an au journal

LE MAGASIN DU FOYER

dont le prix est seulement de 10 francs pour toute la France.

LE MAGASIN DU FOYER paraît tous les dimanches en une livraison de 20 pages de texte grand format, à 2 colonnes, avec de magnifiques GRAVURES et couverture illustrée.

IMPRIMÉ sur beau papier glacé, RÉDIGÉ par nos meilleurs écrivains, PUBLIANT Romans, Histoires, Voyages, Nouvelles, Articles scientifiques, artistiques, etc., il est le plus complet, le plus instructif et le plus intéressant des journaux de ce genre; aucun n'offre aux familles de plus sérieuses garanties. — Quatre années de succès ont marqué sa place au premier rang.

Malgré la modicité de son prix, LE MAGASIN DU FOYER a trouvé moyen de donner pour rien à ses abonnés une magnifique PENDULE RÉVEILLE-MATIN, parfaitement construite, pouvant marcher 15 ans sans se déranger, sonnant sur timbre et très-bruyamment.

On reçoit immédiatement, gratis et franco, le journal et la prime, en adressant 10 francs pour l'abonnement et 2 francs pour le port et l'emballage, en tout 12 francs, au gérant du MAGASIN DU FOYER, rue de Babylone, 44, à Paris. — Le paiement se fait à volonté en un mandat sur la poste ou en timbres-poste.

Prime offerte gratis et expédiée franco aux abonnés d'une année; UNE SUPERBE AQUARELLE DE DELACROIX.

PRIX D'ABONNEMENT. PARIS : LA MODE NOUVELLE. BELGIQUE, ITALIE, SUISSE :

6 mois, 11 fr.; un an 20 fr. Journal paraissant tous les dimanches. 6 mois . . . . . 13 fr. DÉPARTEMENTS : 6 mois, 12 fr.; un an 22 fr. 52 numéros et 52 modes colorées par an. Un an . . . . . 25

LITTÉRATURE, BEAUX-ARTS, TRAVAUX DE DAMES, ÉCONOMIE DOMESTIQUE, THÉÂTRES, MUSIQUE, ETC.

Ce journal utile et agréable, imprimé sur très-beau papier glacé et satiné, grand format, donne comme annexes plus de CENT OBJETS DIFFÉRENTS, savoir : modes colorées, confections, patrons découpés de grandeur naturelle à chaque saison, planches de tapisserie, broderies, filet, crochet, cols et manchettes sur étoffe, choix de musique, enfin tout ce qui peut intéresser, distraire et charmer ses lectrices.

Rédaction : J. SANDEAU, LAMARTINE, J. JANIN, E. GONZALEZ, CLARETIE, J. NORIAC, STÉNO, marquise DE LUCIANI, R. DE LASALLE, marquis DE FODRAS, etc. — Les abonnements se font du 1<sup>er</sup> DE CHAQUE MOIS, pour 6 mois (sans prime) et pour un an (avec prime), payables en un mandat de poste, ordre du directeur de la Mode nouvelle, boulevard Saint-Michel, n° 13, à Paris, et chez tous les libraires de France et de l'étranger.

L'ANGLETERRE

ET

LA CHRÉTIENTÉ,

PAR

M<sup>e</sup> MANNING, archevêque de Westminster.

Ouvrage traduit avec l'approbation de l'auteur et celle de M<sup>e</sup> l'évêque d'Angers, Par M. l'abbé PICHERIT.

Paris, librairie Poussielgue frères. — Saumur, GRASSET et GODET.

BOURSE DE PARIS.

RENTES ET ACTIONS	BOURSE DU 28 NOVEMBRE.			BOURSE DU 30 NOVEMBRE.		
	au comptant.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	Dernier cours.	Hausse. Baisse.	
3 pour cent 1862. . . . .	71 50	» »	» »	71 55	» 05	» »
4 1/2 pour cent 1852. . . . .	101 50	» 40	» »	101 25	» »	» 25
Obligations du Trésor. . . . .	488 75	» »	» »	» »	» »	» »
Banque de France. . . . .	3150	» »	40 »	3130	» »	20 »
Crédit Foncier (estamp.). . . . .	1495	» »	» »	1515	» 20	» »
Crédit Foncier colonial . . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Agricole . . . . .	640	» »	» »	640	» »	» »
Crédit industriel. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Crédit Mobilier (estamp.). . . . .	292 50	7 50	» »	295	» 2 50	» »
Comptoir d'esc. de Paris. . . . .	705 5	» »	» »	705	» »	» »
Orléans (estampillé). . . . .	911 25	» »	1 25	913 75	» 2 50	» »
Orléans, nouveau . . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord (actions anciennes). . . . .	1200	» »	1 25	1205	» 5	» »
Est. . . . .	565	» »	» »	568 75	» 3 75	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	971 25	» »	1 25	972 50	» 1 25	» »
Lyon nouveau. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Midi. . . . .	637 50	» »	2 50	638 75	» 1 25	» »
Ouest. . . . .	571 25	» »	5 »	573 75	» 2 50	» »
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz . . . . .	1531 25	10 »	» »	1535	» 3 75	» »
Canal de Suez. . . . .	408 75	1 25	» »	» »	» »	» »
Transatlantiques. . . . .	337 50	» »	» »	» »	» »	» »
Emprunt italien 5 0/0. . . . .	56 70	» 05	» »	56 90	» 20	» »
Autrichiens. . . . .	645	» 5	» »	655	» 10 50	» »
Sud-Autrich.-Lombards. . . . .	410	» »	2 50	417 50	» 7 50	» »
Victor-Emmanuel. . . . .	46 50	» 50	» »	46 50	» »	» »
Romains. . . . .	47 75	» »	25 »	48	» 25	» »
Crédit Mobilier Espagnol. . . . .	302 50	» 2 50	» »	298 75	» 3 75	» »
Saragosse. . . . .	87	» »	1 »	86	» »	1 »
Séville-Xérés-Séville. . . . .	» »	» »	» »	» »	» »	» »
Nord-Espagne. . . . .	75	» 3 75	» »	73 25	» »	1 50
Compagnie immobilière. . . . .	102 50	10 »	» »	110	» 7 50	» »

OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.

Nord. . . . .	343	» »	» »	343	» »	» »
Orléans. . . . .	333 50	» »	» »	336	» »	» »
Paris-Lyon-Méditerranée. . . . .	340	» »	» »	332	» »	» »
Ouest. . . . .	331	» »	» »	331	» »	» »
Midi. . . . .	330	» »	» »	330	» »	» »
Est. . . . .	334	» »	» »	334	» »	» »

Saumur, P. GODET, imprimeur.